
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 15 mars 2022 à compter de 17 h 52, à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents :

Madame Jocelyne Lyrette	Mairesse de la municipalité de Grand-Remous
Monsieur Gaétan Guindon	Maire de la municipalité de Denholm
Monsieur Alphée Moreau	Maire de la municipalité de Aumond

Sont également présentes :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Chantal Rondeau, directrice générale, madame Véronique Denis (virtuellement), directrice générale adjointe et greffière, des employés de la MRC ainsi qu'un journaliste.

Ouverture de la séance

Madame la préfète Chantal Lamarche déclare la séance ouverte à 17 h 52.

2022-CA-020

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 15 mars 2022

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-021

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2022

Monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du 15 février 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-022

Modification de la résolution 2022-CA-017 - Montant de 5 850 \$ accordé au dossier 22-007

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu de modifier la résolution 2022-CA-017 afin de confirmer l'octroi d'un montant de 5 850 \$ au dossier 22-007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-023	Modification des conditions aux versements - Dossier 20-625 Monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d'autoriser une modification aux conditions de versement prévues au dossier 20-625, conformément aux modalités présentées à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 7 mars 2022. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-CA-024	Octroi de financement – 50 000 \$ à même le fonds PAUPME (AERAM) – Dossier 22-017, sous conditions Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 50 000 \$ à même le fonds PAUPME (AERAM) au dossier 22-017, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 7 mars 2022. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-CA-025	Octroi de financement – 50 000 \$ à même le fonds PAUPME (AERAM) – Dossier 20-517, (2022) sous conditions Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 50 000 \$ à même le fonds PAUPME (AERAM) au dossier 20-517 (2022), sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 7 mars 2022. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-CA-026	Octroi de financement – 50 000 \$ à même le fonds PAUPME (AERAM) – Dossier 21-013, (2022) sous conditions Monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon propose et il est résolu d'octroyer un montant de 50 000 \$ à même le fonds PAUPME (AERAM) au dossier 21-013 (2022), sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 7 mars 2022. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-CA-027	Octroi de financement – 50 000 \$ à même le fonds PAUPME (AERAM) – Dossier 22-004, sous conditions Monsieur le conseiller, Gaétan Guindon appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau propose et il est résolu d'octroyer un montant de 50 000 \$ à même le fonds PAUPME (AERAM) au dossier 22-004, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 7 mars 2022. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-CA-028	Octroi de financement – 2 000 \$ à même le SPED – Dossier 21-038, sous conditions Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 2 000 \$ à même le fonds SPED au dossier 21-038, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 7 mars 2022. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2022-CA-029	Octroi de financement – 4 000 \$ à même le SPED et le fonds des jeunes promoteurs – Dossier 21-046, sous conditions Monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon,

propose et il est résolu d'octroyer un montant de 4 000 \$ à même le fonds SPED et le fonds des jeunes promoteurs au dossier 21-046, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 7 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-030

Octroi de financement – 1 500 \$ à même le SPED – Dossier 21-062, sous conditions

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 1 500 \$ à même le fonds SPED au dossier 21-062, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 7 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-031

Octroi de financement – 5 000 \$ à même le SPED – Dossier 21-060, sous conditions

Monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 5 000 \$ à même le fonds SPED au dossier 21-060, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 7 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-032

Octroi de financement – 5 000 \$ à même le fonds Émergence – Dossier 22-013, sous conditions

Monsieur le conseiller Alphée Moreau, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 5 000\$ à même le fonds Émergence au dossier 22-013, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 7 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-033

Octroi de financement – 15 000 \$ à même le SPED– Dossier 21-055 sous conditions

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 15 000 \$ à même le SPED au dossier 21-055, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 7 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-034

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon propose et il est résolu de clore la présente séance à 17 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Chantal Lamarche
Préfète

Véronique Denis
Directrice générale adjointe
et greffière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.